



Digne-les-Bains, le 23 novembre 2017

PLAN HIVER DEPARTEMENTAL 2017-2018

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion de la période hivernale 2017-2018 est mis en œuvre du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018.

Niveaux de mobilisation

Le plan hiver 2017-2018 prévoit des niveaux de mobilisation déclenchés en fonction, d'une part, des prévisions climatiques locales (cartes de vigilance, températures ressenties) quotidiennement communiquées par Météo France et, d'autre part, de l'évaluation journalière des disponibilités d'hébergement du dispositif départemental.

Le 115, pivot du dispositif hivernal

Numéro de téléphone national gratuit et joignable 24h/24h, il a pour vocation d'informer, d'orienter et de coordonner la veille sociale départementale.

Le «115» peut également proposer une solution d'hébergement pour des personnes ou des familles.

En service toute l'année, il est particulièrement mobilisé lors de la mise œuvre du plan hiver.

Le «115» recense tous les jours les capacités d'accueil sur les différents secteurs des lieux d'hébergement et évalue leur taux d'occupation. Ce recensement permet d'évaluer le niveau de fréquentation des dispositifs et d'anticiper une éventuelle saturation.

Associé aux bulletins météorologiques quotidiens de Météo France, cette évaluation représente un outil d'aide à la décision pour déclencher les différents niveaux de mobilisation du plan hivernal.

Contact presse : Sara JANSSEN – 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04

L'accueil et l'hébergement

Préalablement à la mise en œuvre du plan hiver, l'ensemble des mairies et des associations à caractère caritatif ou social a été sollicité pour une mise à disposition de possibilités d'accueil, de prestations complémentaires et de personnes ressources en cas de nécessité.

Outre les locaux mobilisés sur les territoires par ces communes et ces associations, des hôpitaux peuvent proposer des places d'hébergement.

En sus, le «115», en cas de saturation du dispositif, peut également mobiliser des nuitées d'hôtel.

Pour en savoir plus

Le plan hiver **2017-2018** est consultable sur le site www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr.